

*Le Président*

N° F2494- / PR

Papeete, le 26 AVR 2024

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI



à

**Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française****Objet** : Avenir des salariés de la SOMAC**Réf.** : Question orale de madame Elise VANAA, représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver ci-après la retranscription de ma réponse à la question orale de madame la représentant, Elise VANAA sur l'avenir des salariés de la SOMAC lors de la 2<sup>ème</sup> séance administrative qui s'est tenue le jeudi 25 avril 2024 :

*« Mauruuru maitai pour cette question.*

*SOMAC, c'est un établissement que je connais bien quand j'avais le temps à une certaine époque et que je bricolais beaucoup le week-end. Je peux vous dire qu'à l'entrée à droite, c'est le ciment et les parpaings, que quand vous entrez dans le magasin, tout de suite devant vous, c'est l'électronique portatif, que la plomberie est à gauche, au milieu c'est la visserie, boulonnerie.*

*Ce que je peux vous dire ensuite, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'un établissement qui était en difficulté financière. Il n'est pas en difficulté financière finalement, c'est un établissement qui se porte bien financièrement.*

*Enfin pour compléter en vous disant qu'il s'agit là d'un conflit privé, ce n'est pas un conflit syndical tout ça, c'est un conflit privé entre le propriétaire du foncier et son locataire qui est donc la société SOMAC. Ils n'ont pas trouvé d'accord. C'est un problème qui date depuis des années, ça a commencé je crois en 2008, les pea pea entre le propriétaire et le locataire. Ils ne sont pas arrivés à un accord. Le propriétaire du foncier veut récupérer son bien et le propriétaire de l enseigne SOMAC avait déjà mis en vente sa société, proposé à la vente sa société en 2021. Donc ce n'est pas quelque chose qui apparait maintenant.*

*Maintenant vous me posez la question des solutions. Encore une fois, le Pays, dans un conflit privé, ne peut être que médiateur. C'est ce rôle de médiateur que nous avons donc exercé depuis l'annonce de cette situation.*

*J'ai rencontré dès son retour de l'étranger, le représentant de la famille qui est propriétaire du bien pour avoir son point de vue, pour avoir son intention. Il m'a expliqué donc son point de vue et j'ai cherché à rencontrer le patron de SOMAC qui n'était pas disponible*

*malheureusement. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que d'une part il y a un certain nombre - la nature ayant horreur du vide - et dans un secteur qui est porteur mais encore une fois sur une activité qui est bénéficiaire, il y a des repreneurs qui sont déjà positionnés sur, on va dire, les activités de la société et sur une partie du personnel qui pourrait être certainement repris. Ensuite, au niveau du droit du travail il y a bien sûr des dispositifs qui sont prévus. Il y a des concertations qui ont déjà eu lieu et il y a certainement une possibilité dans les autres sociétés du propriétaire de la SOMAC puisqu'il a plusieurs sociétés, de recaser une partie de ces 90 personnes qui travaillent aujourd'hui à SOMAC.*

*Donc le gouvernement ne peut pas faire beaucoup plus que cette médiation. Nous sommes en lien constant avec les deux parties, nous attendons les nouvelles des potentiels repreneurs et ils sont, je ne veux pas dire nombreux, mais y en a plus d'un. J'ai bon espoir que même si en tous les cas tous les bricoleurs le regretteront peut-être, que la SOMAC va disparaître, en tous les cas l'activité sera reprise. Voilà donc les éléments que je peux vous apporter.*

*Maururu. »*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Moetai BROTHERSON**

